

Conditions générales d'Utilisation LCB PAY

PRÉAMBULE

Les présentes conditions générales d'utilisations ont pour objet de fixer les modalités d'utilisation du mobile Wallet LCB PAY proposé par LCB BANK.

ARTICLE 1 - OBJET DU SERVICE ET SERVICES FOURNIS

Le Service permet au titulaire d'attacher leurs compte bancaire et cartes prépayées à son Mobile Wallet LCB PAY afin de réaliser des opérations et les services offerts par le Mobile wallet LCB PAY.

Les services fournis au niveau de l'application LCB PAY sont :

- Mise à disposition vers une agence LCB Bank, un point de vente LCB Cash ou un DAB
- Envoie et réception d'argent
- Envoie d'argent vers le réseau Charden Farell
- Paiement sur internet sans carte bancaire
- Paiement sur les TPE JOKERPASS
- Visualisation du solde des cartes et en temps réel et des comptes bancaires
- Visualisation du code PIN et CVV de carte prépayée
- Consultation du relevé des opérations

ARTICLE 2 - CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE

Le Service est fourni par LCB BANK à ses clients Particuliers titulaires (ci-après le(s) « Titulaire(s) ») d'un compte bancaire ou cartes prépayées chez LCB BANK.

ARTICLE 3 - PROCÉDURE D'ACTIVATION DU SERVICE

Afin de pouvoir activer le Service, le Titulaire doit se présenter dans son agence bancaire LCB BANK et demander la souscription auprès de son Conseiller de Clientèle, pour la souscription à une carte prépayée, le client peut se rendre dans un point de vente LCB Cash.

L'activation est effective 24h après le renseignement du formulaire de souscription et la signature des conditions générales en agence, pour ce qui concerne la liaison d'un compte bancaire au mobile walet LCB PAY.

ARTICLE 4 - DONNÉES DE SÉCURITÉ PERSONNALISÉES

Pour réaliser une opération sur le mobile wallet LCB PAY l'utilisateur doit télécharger l'application LCB PAY dans les stores APPLE ou Google PAY.

L'utilisateur doit s'authentifier en utilisant le numéro de téléphone rattaché à son compte et/ou sa carte prépayée.

Il est rappelé au Titulaire qu'il lui appartient de prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité de ses données de Sécurité personnalisées. Il est responsable du paramétrage de ces dernières. Le Titulaire doit également veiller à la confidentialité des données de sécurité personnalisées et

Conditions générales d'Utilisation LCB PAY

notamment du code de déverrouillage de son Appareil qu'il doit absolument tenir secret et ne pas le communiquer à qui que ce soit. Il ne doit notamment pas inscrire son code de déverrouillage sur un support physique ou électronique et doit veiller à le composer sur son Appareil à l'abri des regards indiscrets.

ARTICLE 5 - FORME DU CONSENTEMENT ET IRRÉVOCABILITÉ

Le Titulaire donne son consentement pour réaliser une opération dans le mobile wallet LCB PAY, après la détermination du montant, par l'utilisation d'une des Données de Sécurité Personnalisées d'authentification

ARTICLE 6 - MODALITÉS DE BLOCAGE DU SERVICE

Le Titulaire peut, à tout moment, décider de supprimer Son compte du mobile wallet LCB PAY.

Le titulaire doit se présenter à l'agence et valider l'opération avec son conseiller clientèle pour ce qui concerne le compte bancaire.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITÉ DE LCB BANK

LCB BANK peut être tenue responsable du préjudice subi par le Titulaire due à une déficience technique de l'Appareil et des logiciels installés sur l'Appareil.

ARTICLE 9 - RESPONSABILITÉ DU TITULAIRE

Le Titulaire doit prendre toute mesure pour protéger son Appareil. Il est responsable de son usage y compris par des tiers.

En cas de perte, de vol ou de cession de l'Appareil à un tiers, le Titulaire doit immédiatement procéder au blocage du Service demandant à LCB BANK un blocage de l'instrument de paiement.

Le Titulaire assume les conséquences de l'utilisation de son compte dans le mobile Wallet LCB PAY tant qu'il n'a pas fait une demande de blocage de l'instrument de paiement.

Toutefois, toutes les opérations non autorisées (réalisées avant et après la demande de blocage de l'instrument de paiement) sont à la charge du Titulaire sans limitation de montant en cas de manquement intentionnel ou par négligence grave aux obligations visées au présent article et à l'article 4.

ARTICLE 10 – AUTORISATIONS D'ACCES AU CONTACT DU TITULAIRE :

Le Titulaire autorise LCB BANK à accéder à ces contacts afin de :

- Fournir un confort d'utilisation pour ne pas demander à saisir le numéro de téléphone bénéficiaire
- Détecter parmi les contacts qui utilisent la même application pour profiter du transfert intra-communauté (mobisend)

Conditions générales d'Utilisation LCB PAY

ARTICLE 11 – AUTORISATION D'ACCES A LA LOCALISATION DU TITULAIRE :

Le Titulaire autorise LCB BANK à accéder à sa localisation pour des raisons de sécurité (anti-fraude) et s'assurer en plus de l'IP qu'il n'y a pas de simulations de serveurs.

ARTICLE 12 - CONDITIONS FINANCIÈRES

L'utilisation du mobile Wallet LCB PAY est activé moyennant le paiement du prix arrêté par les services de LCB BANK.

ARTICLE 13 - MODALITÉ DE CONTACT DU SAV (SERVICE APRÈS-VENTE)

Le contact du Service Après-Vente doit être faite à LCB Bank pendant ses heures d'ouverture, notamment par déclaration écrite remise sur place ou d'une façon générale au Centre de Relation Client de LCB Bank 00242 05 717 11 11 – 06 700 48 48 ou encore à travers notre page facebook @LCBBANK et compte WhatsApp 00242 06 700 95 98